



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ETUDE DE FAISABILITE AVENUE DU
CHATEAU PROLONGE DANS LE CADRE DE
L'OPERATION DE REHABILITATION DU
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF GEORGES
POMPIDOU**

**DÉCISION N° DM-25-123
EN DATE DU 29 AVRIL 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'urbanisme, les grands travaux, l'habitat, et les travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics.

VU le projet de la ville de Vincennes de rénover le centre culturel et sportif Georges Pompidou située au 142 rue de Fontenay à Vincennes pour lequel il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité sur l'avenue du Château prolongé.

CONSIDÉRANT l'offre de l'agence SOCOTEC IMMOBILIER dont le siège social est situé Tour Pacific 11- 13 Cours Valmy – 92977 Paris La Défense Cedex, la plus avantageuse.

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec la société SOCOTEC IMMOBILIER d'un montant de € 4 895.00 HT (soit € 5 874.00 TTC)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250429-Imc1H13117H1-AR
Date de réception en Préfecture : 29/04/2025
Date de Publication : 29/04/2025